

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026
ID : 032-213203706-20260526-662026-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT		
GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15
DATE DE LA CONVOCATION : 22/05/2026		
Objet : Loyers locaux commerciaux et associatifs – 26-28 Place de la Mairie		
Délibération N°	66-2026	

SEANCE ORDINAIRE N°06-2026

Du 26 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six le vingt-six mai à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, FOURSIN Guy, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline, RAGUENEAU Laure, POUTEAU Lionel, GAURAN Jean-Luc

Absente excusée: VILLEMUR Michèle

Secrétaire de séance: DESIRAT Véronique

Procurations : VILLEMUR Michèle donne procuration à VILLADIEU Catherine

Considérant la réfection des locaux commerciaux situés au 26-28 Place de la Mairie ;
Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'occupation ainsi que les loyers applicables à compter du 1er juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

DÉCIDE à la majorité des membres présents de fixer les loyers des locaux situés 26-28 Place de la Mairie, toutes charges comprises, à compter du 1er juillet 2026, comme suit :

Local « L'Arcade »

- Loyer mensuel fixé à 250 € ;
- Participation complémentaire correspondant à 15 % des frais liés aux expositions.

Local « Notre Épicerie »

- Loyer mensuel fixé à 350 € ;
- Mise à disposition dans le cadre d'un bail commercial 3/6/9.

Local associatif

- Mise à disposition à titre gratuit ;
- Occupation encadrée par une convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux, conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le maire, Eric BALLESTER

Secrétaire de séance, Véronique DESIRAT